



**ASSOCIATION de HOCKEY PIERREFONDS
PIERREFONDS HOCKEY ASSOCIATION**

**À TOUS LES MEMBRES DE PIERREFONDS
PRE-NOVICE À JUNIOR**

**TO ALL PIERREFONDS MEMBERS
FROM PRE-NOVICE TO JUNIOR**

**POLITIQUES
ET
RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS**

**ADMINISTRATIVE POLICIES
AND
REGULATIONS**

June 2014

1. Pendant les parties de hockey, le port de la cravate est sugg  r   pour les entra  neurs et leurs assistants ou tous repr  sentants derri  re le banc. Un chandail avec collet, mi-collet ou col roul   sera accept  . Nous demandons   galement qu'aucun jeans ou jogging soit port   par les repr  sentants d'  quipe derri  re le banc. Un tracksuit complet Pierrefonds est acceptable si elle est us  e par tous les membres Le port du jeans est strictement interdit pour les entra  neurs m  me pour les pratiques (SUJET    SANCTION)
2. Pour tous les joueurs, le pantalon propre (aucun jeans), la chemise et cravate ou chandail avec collet ainsi que des souliers propres Les chaussures de course ne sont pas autoris  s que si elle est d'avant-match hors-glace .
3. Dans tous les niveaux, nous comptons sur votre collaboration pour que les joueurs soient v  tus proprement lors de leur pr  sence    l'ar  na ou lors des visites    l'ext  rieur.
4. En tout temps, la pr  sence d'un membre repr  sentatif de l'  quipe ou un parent d  signe est requise dans la chambre des joueurs avant et apr  s une partie afin de s'assurer d'une bonne discipline.
5. Avant les pratiques, l'entra  neur doit emp  cher les joueurs d'entrer sur la patinoire avant que les portes laissant sortir la re-surfaceuse soient compl  tement referm  es. Avant les parties, l'entra  neur doit emp  cher les joueurs d'entrer sur la patinoire avant les arbitres.
6. Un minimum de 8 joueurs et 1 gardien en uniforme par   quipe simple lettre est requise pour d  buter une partie. Advenant qu'une   quipe n'a pas ce nombre de joueurs, une p  riode de 10 minutes sera   coul  e. A l'arriv  e des joueurs manquants, le cadran est arr  t   et la partie commence. Une p  nalit   de 2 minutes pour d  lai de jeu sera donn  e. Si apr  s la fin de la premi  re p  riode le nombre minimal n'est pas atteint, l'  quipe perdra par d  faut.
7. D  s que la sonnerie annonce la fin de la pratique ou partie, entra  neurs et joueurs doivent sortir de la patinoire aussit  t.
8. Aucun lancer-frapper sera tol  r   par les adultes sur la glace pendant les pratiques et ce, pour toutes les cat  gories.
9. Aucun lancer frapper vers les gradins.
1. At all games, a tie is recommended for all coaches, their assistants and all representatives behind the bench. A collared, mock neck or turtleneck shirt will be acceptable. This policy applies for all levels. We also request that team representatives behind the bench not wear jeans, track suit pants, or sweat pants. A Full Pierrefonds track suit is acceptable if worn by all members. NO jeans on coaches when they are on the ice including practices. (SUBJECT TO SANCTION)
2. For all players, dress pants (no jeans) shirt and tie, collared shirt or turtleneck sweater and dress shoes. Running shoes are not permitted unless it is in pre-game off-ice.
3. At all levels, we count on your cooperation so that the players are well dressed when at the arena or when they are visiting out of town.
4. At all times, the presence of a coaching staff member or a designated parent is required in the dressing room before and after each game to assure proper supervision.
5. Before practices, the coach must prevent the players from getting onto the ice before the Zamboni doors are closed. Before games, the coach must prevent the players from getting onto the ice before the referees.
6. A single letter team must present itself at the beginning of the game with a minimum of 8 players and 1 goalie in uniform. If a single letter team has less than 8 + 1 players at the start of the game the clock will run for 10 minutes. If no players show up after 10 minutes, then the game is lost by default. If a player shows up to make 8 + 1 players the game is valid, but a two (2) minute penalty is assessed to the team, stop time is resumed and the game continues at that point.
7. At the end of a practice or a game, as soon as the buzzer is heard, players and coaches must leave the ice promptly.
8. No slap shots by the adults will be tolerated on the ice during practices for all levels.
9. No slap shots towards the stands.

10. Durant les pratiques, les portes de la patinoire doivent, en tout temps, être bien fermées lorsque les joueurs sont sur la glace, afin d'éviter tout accident fâcheux.
11. Chaque gérant doit fournir au greffier et directeur de niveau une liste, lisiblement écrite, avec le nom de son équipe ainsi que le nom, adresse, code postal et numéro de téléphone des entraîneurs, assistants et gérants, le plus tôt possible.
12. Les membres du Conseil d'Administration avec les directeurs des niveaux sont responsables d'établir les règles et de fixer la date, l'heure et l'endroit du repêchage.
13. Les membres du C.A. détermineront le temps et la date de rencontres des entraîneurs, et aviseront ces entraîneurs dans un temps raisonnable, pour assurer la présence d'un entraîneur ou un représentatif de l'équipe. Aucune présence ne résultera en suspension automatique de l'entraîneur en chef.
14. Au moment du repêchage, seul la présence de l'entraîneur et de 1 représentant d'équipe sera permise.
15. Lors des évaluations, les 5 dernières coupures des joueurs de niveau " A,B," devront être faites par l'entraîneur, le directeur du niveau ainsi qu'un membre de l'exécutif. Cette politique s'applique également pour les gardiens de but.
16. Il est strictement défendu aux entraîneurs ou leurs assistants de prendre leur douche en présence des joueurs.
17. Le port des chandails et bas d'équipe durant les pratiques ne sera pas accepté. Si tel était le cas, le joueur pris en défaut se verra expulsé de la patinoire et ce, sans avertissement.
18. H.Q. 3.6 : Toutes les personnes, entraîneur-chef, entraîneur-adjoint, animateur, accompagnateur, autre intervenant, ou parents sur la glace doivent porter un casque comportant une attache menton. A défaut d'être conforme, la personne décrite au paragraphe précédent ne pourra pas prendre part aux activités sur glace. Sans au moins un de ce qui précède sur la glace, l'équipe doit quitter immédiatement la surface de la glace. Membres du comité exécutif / administration sont **mandatés** pour s'assurer que cette règle est respectée..
10. During practices, in order to avoid unnecessary accidents, ensure that doors of the rink are securely closed while players are on the ice.
11. Each manager must supply to the level director and registrar, a list clearly printed with the name of his team, the name, address, postal code, e-mail and telephone number of coaches, assistants and manager, as soon as possible.
12. The Executive members with the directors of the levels are responsible to establish the rules and to choose the date, time and the location of any draft session.
13. The executive members will determine the time and date of coaches meetings, and will notify such coaches in a reasonable period so as to ensure attendance by a coach or team representative. Non-attendance will result in the automatic suspension of the head coach.
14. At the drafts, only the coach and 1 team representative will be accepted.
15. At the evaluation sessions, the coach, the director of the level and an Executive member, must make the last 5 cuts of players at level "A, B. This policy also applies for goalies.
16. It is strictly forbidden for coaches and their assistants to take showers in the presence of players.
17. No team sweaters and socks may be worn during practices. If this occurs, the player will be removed from the ice without warning.
18. H.Q. 3.6: All persons, coaching staff, assistants, facilitator, interveners or parents on the ice must wear a CSA approved helmet secured with a chinstrap. Failure to comply by a person described in the above cannot participate in on –ice activities. Without at least one of the above on the ice, the team must immediately vacate the ice surface. All the Executive/Directors members are **MANDATED** to make sure this rule is respected.
19. All players on a team must wear the same uniform socks and sweaters. Both socks must be the same

19. Tous les joueurs d'une équipe doivent porter la même couleur d'uniforme, chandail et bas. Les deux bas doivent être la même couleur.
20. Durant la saison, l'entraîneur est tenu de faire jouer ses joueurs à temps égal (incluant les gardiens de but pour les équipes ayant 2 gardiens) Lors d'une partie, les 2 dernières minutes de la 3ième période appartiennent à l'entraîneur. Il pourra alors, utiliser ses meilleurs éléments. Lors des parties importantes (sans lendemain) telles: les préliminaires, les 1/4 de finales, les 1/2 finales, les finales, les finales de tournois et les 5 dernières minutes de la 3ième période et de la période de prolongation sont à la discrétion de l'entraîneur. Cette politique devra être expliquée clairement à tous les parents en début de saison. En finales régionales, et les Provinciaux, les entraîneurs seront autorisés encore de latitude. Le non-respect de ces règlements, résultera en sanction sur investigation.
21. Chaque entraîneur doit obligatoirement faire une rencontre avec les parents et ce, le plutôt possible dans le but de les informer des attentes vis à vis les enfants ainsi que des règlements d'équipe dont il veut faire respecter.
22. Toutes les rencontres avec les parents devront avoir un membre de l'exécutif de Pierrefonds présent, car sinon la rencontre ne sera nullement considérée.
23. Une liste de règlements sera distribuée par le C.A. de Pierrefonds aux entraîneurs avant les réunions d'équipes avec les parents et devra être suivit. Les entraîneurs ont le droit d'y rajouter des règlements qui sont plus sévère ou complémentaire à ceux de Pierrefonds. Toutes défaillances seront investiguées et sanctionnées si nécessaire. Tous les règlements ajoutés par l'équipe sont sujets d'approbation par Pierrefonds.
24. Avant de présenter les règlements d'équipe aux parents, chaque entraîneur devra les faire approuver par les membres du C.A.
25. Quatre états financiers de l'équipe devront OBLIGATOIREMENT être remis à chaque parent ainsi qu'au Directeur de la catégorie ou à l'administration Pierrefonds aux dates suivantes : la réunion d'équipe, le 1 décembre, le 1 février et le 10 mars(dernier budget sera une estimation dépenses /remboursements;sous peine de se faire retrancher ses heures de pratique pour le prochain mois. L'état financier doit être rédigé avec le modèle disponible sur le site Internet de
- colour.
20. During the season, the coach must give equal time to all players (including the goalies with teams that have 2 goalies), excluding the last two minutes of the third period, which is at the discretion of the coach. A power play can then be used. During important games such as: preliminary rounds, quarter finals, semi-finals, finals, tournament finals, the last five minutes of the third period and overtime are at the coach's discretion. These policies must be clearly explained to the parents before the season commences. In Regional Finals, and Provincials, coaches will be allowed further leeway. Failure to comply with the above, will result in sanction upon investigation.
21. It is necessary for all coaches to have a parent's meeting as soon as possible to inform the parents of their expectations towards the children and the team rules that they want them to follow.
22. A member of the Pierrefonds executive must attend all parents' meetings; otherwise the meeting is null and void.
23. A list of team rules as supplied by the Pierrefonds hockey Executive must be followed at a minimum. These will be presented to the coaches prior to the team meetings. Coaches are allowed to add to the rules as long as they are more severe and or compliment that which has already been given. Failure to comply with the rules will be investigated and appropriately sanctioned if need be. Any added rules by the team are subject to Pierrefonds hockey approval.
24. Before giving the team's rules to the parents, each coach must get them approved by the Executive members.
25. Four financial statements MUST be submitted to each parent and cc to the Director of the category or the VP administration by the following dates: Team meeting, December 1, February 1 and March 10.(Last budget will have estimated final expenses and refunds) Any team not providing these statements will not get practice time for the next month. You must use the Pierrefonds hockey financial statement template, which will be available on the web site or upon request from the V.P. Administration.

l'association. Si vous n'avez pas d'internet veuillez contacter le V.P. d'administration

26. De plus, un état financier final doit être remis à chaque parent ainsi qu'au Directeur d' Pierrefonds lors de la fête de la fin d'année. Le directeur le transmettra au administrateur Pierrefonds et au gérant d'équipement. Toutes transactions monétaires avec les parents devront être complétées à cette date. N.B. Un exemple d'un état financier d'équipe simple est disponible sur le Site Web.
 27. Excluant les frais d'inscription et de contrats, les déboursés pour chaque joueur seront limités à une somme de **\$300** pour l'année afin de couvrir les dépenses d'équipe. Ca n'inclus pas les dépôts pour les chandails, ou les photos.
 28. Les budgets d'équipe **NE DOIVENT PAS** couvrir les dépenses personnelles des membres représentatifs de l'équipe incluant les frais concernant leur enfant. Sauf pour un entraîneur qu n'a pas d'enfant sur l'équipe et qu'il participe dans un tournoi a l'extérieur. le chambre d'hôtel de l'entraîneur est (peut être) couverts par l'équipe (Une fois seulement), après la présentation dans le budget de l'équipe. Les parents entraîneurs ne sont pas couverts
 29. Un joueur appartenant à une équipe n'a pas le droit de participer à une partie régulière ou même une partie hors-concours pour une autre équipe. Seul, les joueurs de réserve affiliés à une équipe, peuvent être utilisés. Pas de joueurs d'autres associations ou les joueurs non enregistrés, (sur T112) peut participer à un match de saison régulière, match d'exhibition, ou de la pratique pour aucune raison! Défaut de se conformer à ce code entraînera la suspension immédiate de l'entraîneur et le joueur (s) en cause et sera envoyé au comité de discipline pour autres sanctions.
 30. (Peewee +) Tous les joueurs affiliés peuvent jouer des parties sans restrictions avant le 10 janvier 2015. Après cette date, un maximum de 5 parties, excluant les tournois et festivals est permis. ---Dans Novice et atome, Tous les joueurs affiliés peuvent jouer un maximum de 5 parties, excluant les tournois. Pour utiliser un joueur affilié, vous devez avoir un joueur régulier rayé (sauf pour les gardiens) de la feuille de pointage.
 31. L'administration d'équipe est responsable de la conduite de son équipe avant, durant et après une partie ou pratique.
 32. Il est la responsabilité de chaque entraîneur de
26. Also, a finalized financial statement must be given to each parent and the administration of Pierrefonds at the year-end party. The director will then forward it to the Pierrefonds Administrator and the equipment manager. At this time, all money transactions with the parents must be completed by this date. N.B. An example of a team financial statement template is available on our Web Site.
 27. Team fees for each player will be limited to a maximum of **\$300** for the year in order to cover team expenses. This does not include sweater deposits, and Photos.
 28. Team budgets **CANNOT** cover any coaching staff's personal expenses including their child's fees. Except for a coach who is a non parent and is on an away tournament. In this case the coach's hotel room is (can be) to be covered by the team (one time only), after presentation in the team budget. Parent coaches are not covered
 29. No player from another team has the right to participate in a regular season game or exhibition game. Only affiliated players on reserve list may be used. No players from other associations or non registered players (on T112) may participate in a regular season game, exhibition game, or practice **FOR ANY REASON!** Failure to abide by this code will result in immediate suspension to the coach and player(s) involved and will be sent to the discipline committee for further sanctions.
 30. (Peewee +) All affiliated players can play unlimited games with a team before Jan 10, 2015. Past this date, a maximum of 5 games, excluding tournaments and festivals is allowed. ---In Novice and Atom, all affiliated players can play a maximum of 5 games excluding tournaments for the season. To use a call-up you must have a regular player scratched off (except for goalies) on the game sheet.
 31. The coaching staffs are responsible for their team's behaviour at all times, before, during and after any game or practice.
 32. It is the responsibility of each coach to take notice of the established rules by Hockey Quebec and Lac St-Louis by consulting the Administrative Regulations Manuals and the Pierrefonds Administrative Manual.

- prendre connaissance des règlements établis par Hockey Québec et Lac St-Louis en consultant le livre des Règlements administratifs et le manuel administrative de Pierrefonds.
33. Aucune demande de mesurage de bâton n'est permise en n'importe quel niveau.
 34. Tournois permis : Novice(3) Atome à Midget : 4 tournois max. 1 tournoi obligatoire dans la région. Tournois à l'extérieur ou échanges (compte comme tournoi) Il est obligatoire pour tous les entraîneurs et ce, pour toutes les catégories, de faire participer leur équipe à au moins 1 tournoi ou 1 échange durant la saison. Lorsque l'équipe est formée, le gérant doit enregistrer l'équipe dans les tournois aussitôt que possible. **ATTENTION:** Il est strictement défendu à un entraîneur de retirer son équipe durant un tournoi. Toutes les équipes doivent participées au moins dans un tournoi.
 35. Tous les tournois en dehors du Québec doivent obtenir un permis de voyage délivré par la Région. En cas de nécessité, contacter le bureau d'enregistrement le plus tôt possible.
 36. Pour une demande d'arbitres en vue d'une partie hors-concours dans simple lettres, l'entraîneur doit envoyer par télécopieur ou E-mail de l'arbitre NSRA cédant un minimum de 48 heures à l'avance d'un match. S'il vous plaît communiquer avec Howard Schlar pour tous les matchs hors-concours. Les arbitres doivent être payés dans le vestiaire arbitre avant le match.
 37. Les scorekeepers devraient également être assigné par le chef des marqueurs, Mme Marina Bothe, m.bothe@videotron.ca ou 514 942-6440. Ils doivent aussi être payés avant le match.
 38. Tous les équipements fournis par l'Association tels que chandails, sacs de hockey, sacs rondelle, trousse de premiers soins ou autres, devront être retournés par les entraîneurs aux dates qui seront indiquées par les gérants d'équipement et ce, sans exception. Les chandails doivent être retournés lavés et suspendus à un cintre.
 39. L'Association remettra en début de saison un cartable d'équipe-tournois à chaque gérant d'équipe et qu'il devra retourner à la fin de l'année au plus tard 7 jours
 33. No requests for stick measurements are allowed in any category.
 34. Authorized tournaments: Novice(3) Atom to Midget: 4 tournaments max. 1 tournament within our region (obligatory) tournaments outside or exchanges (count as tournament). Coaches of all categories are obligated to get their team involved in at least 1 tournament or exchange during the season. When the team is made, the manager must register his team for tournaments as soon as possible. **WARNING:** It is strictly forbidden for a coach to pull his team out of a tournament. All teams must participate in at least one tournament
 35. All tournaments outside Quebec require a travel permit issued by the Region. If in need, contact the registrar as soon as possible.
 36. To book the referees for an exhibition game for single letters, the coach must fax or E-mail the NSRA referee assignor a minimum of *48 hours* in advance of a game. Please contact Howard Schlar for all exhibition games. The referees must be paid in the Referee locker room prior to the game.
 37. The scorekeepers should also be assigned through the head of the Scorekeepers, Ms. Marina Bothe. m.bothe@videotron.ca or 514 942-6440. They also must be paid prior to the game.
 38. All equipment supplied by the Association: sweaters, hockey bags, puck bags, first aid kits, etc., the coaches must return them on the dates indicated by the equipment managers. There are no exceptions. Sweaters must be given back washed and on hangers.
 39. At the beginning of the season, the Association will supply to each manager a team-tournament binder, which must be returned at the end of the season at the latest 7 days after the last game with all the equipment. After this delay, a penalty of \$100.00 will be kept on the refund of the initial deposit.

- après le dernier match avec tous les équipements. Tout retard entraînera une pénalité de \$100.00 qui sera retranchée sur le remboursement du dépôt initial.
40. En ce qui concerne les retards de certains joueurs avant les parties ou pratiques, les entraîneurs auront l'appui des Directeurs et des membres du C.A. si ceux-ci imposent des sanctions pour rétablir la situation. Par contre, le directeur ou exécutif doit être informé avant que l'entraîneur applique une action disciplinaire; comme stipulé dans les règlements de Pierrefonds.
 41. Si le personnel d'entraîneurs détient une première réunion pour n'importe quelle raison avec un autre membre de l'équipe (entraîneur, joueur, etc.) le contenu de cette réunion et les mesures disciplinaires et toutes les invoqués doivent être documentées et relayée en toute hâte à la direction de Pierrefonds. Si une deuxième réunion est nécessaire, elle doit être tenue en présence d'un membre de l'exécutif de Pierrefonds.
 42. Si un entraîneur a une plainte à formuler contre un arbitre ou contre un autre entraîneur, il est nécessaire de faire cette plainte par écrit à l'exécutif de Pierrefonds pour que celle-ci soit prise en considération par le Conseil d'administration.
 43. Pour toutes les équipes, le casque protecteur de couleur **noir** est recommandé.
 44. Novice & Atome: Un dépôt de \$150.00 sera exigé aux gardiens de but pour la location de l'équipement de gardien de but pour la saison régulière. \$75 sera remboursé dès que l'équipement sera retourné en fin de saison. Peewee: Un dépôt de \$200.00 sera exigé. \$100 sera remboursé dès que l'équipement sera retourné en fin de saison. Bantam + : des frais de \$200.00 devront être déboursés et ne seront pas remboursés au retour de l'équipement. Le dépôt reçu ne sera pas retourné si l'équipement retourné est endommagé! Pour une location d'été, contacter l'association.
 45. Les équipes sont libres de prendre les photos d'équipe mais ne peuvent pas engager une personne autre que le photographe officiel de Pierrefonds, qui lui seul a l'autorisation de se servir du logo de Pierrefonds. Toutes les photos prises avec le photographe de Pierrefonds devront être payées au complet le même jour de la prise de photo.
 46. Aucune équipe n'a l'autorisation d'utiliser le logo de Pierrefonds ou de l'appliquer sur des manteaux, etc...
40. The Directors and the Executive members will support the coach on decisions that he makes concerning players that are often late for games or practices. However, the director or executive must be advised prior to any disciplinary action that is taken; as per Pierrefonds HOCKEY rules.
 41. If a coaching staff holds a first meeting for any reason with another team member (coach, player, etc.) the contents of this meeting and any and all disciplinary measures invoked must be documented and relayed post-haste to the executive of Pierrefonds. Should a second meeting be necessary it **must** be held with a Pierrefonds executive member present
 42. If a coach has a complaint to be made on a referee or another coach, it must be submitted in writing to the Pierrefonds executive in order to be considered by the Administrative Council.
 43. For all teams, the protective helmet in **black** color is recommended.
 44. Novice & Atom: A \$150.00 deposit will be required from all goaltenders for equipment rental for the regular season. \$75.00 will be reimbursed when the equipment is returned at the end of the season. Peewee: A \$200.00 deposit will be required. \$100.00 will be reimbursed at the end of the season upon return of equipment. Bantam +: A non-refundable rental fee of \$200.00 will be charged for the season. Any equipment returned in damaged condition will forfeit deposit! For summer rental contact the association.
 45. Teams are free to take team pictures but cannot use a person other than the official Pierrefonds photographer, who is the only one authorized to use the Pierrefonds logo. All photos taken by our photographer MUST be paid in full the day the pictures are taken.
 46. No team is authorized to use the Pierrefonds logo or names to apply on coats, etc... All jackets, caps, hats, coats etc or any other team accessory must go through the authorized Pierrefonds vendor.

Tous manteaux, chapeaux, casquettes, etc. ou tous autres accessoires doivent être pris du vendeur autorisé de Pierrefonds.

47. **Tous les entraîneurs doivent posséder leur accréditation** avant le 31 décembre. Si les entraîneurs ne sont pas conformes à ce règlement, ils ne pourront pas diriger leur équipe. Il doit aussi être un membre accrédité avec Santé-Sécurité **derrière le banc**
48. Lors des cliniques de gardiens, les entraîneurs doivent s'assurer qu'un responsable se présente avec le gardien sur la glace afin que celui-ci puisse apprendre différentes techniques à utiliser dans les pratiques d'équipe. Celui-ci doit également s'assurer d'apporter suffisamment de rondelles. Si un gardien a une pratique en même temps qu'une clinique, il est fortement recommandé qu'il assiste la clinique plutôt que la pratique.
49. LSL 8.11 : Différence de 7 buts : Si après deux périodes de jeu ou durant la troisième période, il y a une différence de 7 buts ou plus, la partie continuera sans arrêt de temps. (Les pénalités restent temps d'arrêt) Ce règlement s'applique aussi pour tous les niveaux doubles lettres.
50. LSL 8.01 : **Novice a Midget** 1 heure, Réchauffement de 2 minutes. 2 périodes de (10) minutes. Chronométrées. **Junior A-B**: 1 heure et 30 minutes, Réchauffement de 3 minutes. 2 périodes de (15) minutes Chronométrées. Pour tous les niveaux, La 3ième période : L'arbitre calculera la troisième période comme suit: Pour jouer la troisième période, l'arbitre prendra le temps qui reste et divisera par deux (2) et ajoute cinq (5) minutes pour déterminer la durée de la troisième période. EX: Il est 20:06 et le temps de la glace finira à 20:20. Le temps qui reste est 14 minutes. (14 minutes divisées par 2 = 7 minutes) (7 minutes plus 5 minutes = 12 minutes pour la troisième période).
51. H.Q. 7.2.8 : Dans le but d'encourager le respect des adversaires la poignée de main en fin de jeu est permise. Par contre pour toute altercation provoquée par un entraîneur ou un joueur pendant l'échange de poignée de main, des sanctions sévères seront ajoutées aux sanctions déjà prévues pour les incidents
52. Après une partie, l'entraîneur a la responsabilité de
47. **All coaches must be accredited** before December 31. If coaches do not follow this rule, they will not be able to coach their teams. There must also be an accredited Santé-Sécurité member **behind the bench**
48. When goaltender clinics are held, the coaches must assure that an attendant is on the ice with the goaltender so that he may learn different techniques to use in the team practices. The attendant must also make sure to bring enough hockey pucks. If a goaltender has a practice at the same time slot as a goaltender clinic, it is highly recommended that the goaltender attend the goaltender clinic instead of the practice.
49. LSL 8.11: Seven (7) Goal Differential: If after two (2) periods or during the third period there is a difference of seven goals or more, the game will continue with running time. (Penalties remain stop-time) This rule also applies to all double letter categories.
50. LSL 8.01: **Novice to Midget** 1 hour, 2 minute warm-up First and second periods (10) minutes stop time. **Junior A-B**: 1 hour 30 minutes. 3 minute warm up. First and second periods (15) minutes stop time. All Levels, The Third Period: The referees will calculate the third period as follows. To play the third, the referees must take the available time divide it by two (2) and add Five (5) minutes to this time to determine the length of the third period. EX: The time is 20:06 and the rental period is over at 20:20h. The remaining ice available is 14 minutes. (14 minutes divided by 2=7 minutes) (7 minutes + 5 minutes =12 minutes).
51. H.Q. 7.2.8 : To encourage respect for your opponent, the shaking of hands will be permitted at the end of a game. For any altercations by a coach or a player during the handshake, severe sanctions will be assessed in addition to the incidentals
52. After a game, it is the coach's responsibility to verify on the score sheet if one of the players or coaches obtained a suspension code. In this case, he must make sure that the player or coach serves his suspension during the next game. On the score

vérifier sur la feuille de pointage si un de ses joueurs ou entraîneurs a obtenu un code de suspension. Dans ce cas, il doit alors d'assurer que ce joueur ou entraîneur serve sa punition à la partie suivante. Sur la feuille de pointage suivant la suspension, l'entraîneur doit indiquer clairement dans le haut du coin droit, le nom complet de l'entraîneur ou du joueur, son # de chandail ainsi que le nombre de parties servi sur le nombre de parties suspendu... ex.: Wayne Gretzky # 99 1 de 3. Si cette procédure n'est pas indiquée clairement sur la feuille de pointage, le joueur ou l'entraîneur se verra dans l'obligation de resservir sa punition.

53. Il est important pour chaque représentant derrière le banc de respecter les décisions des arbitres et de garder une attitude positive devant les joueurs. Pierrefonds se réserve le droit d'ajouter des sanctions supplémentaires ou non, tout d'abord sont donnés. Toute sanction appliquée par Pierrefonds n'est pas susceptible d'appel.

54. Une équipe participant à une partie non-cédulée (partie hors-concours, etc...) doit remettre une copie de la feuille de pointage au V.P. Operations (Comité de discipline. (Voir Livre de Règlements administratifs), H.Q. 7.6.1b: Parties non- cédulée par Hockey Québec)

55. Pour les parties hors-concours, les équipes devront se prévaloir des services d'un arbitre fédéré et non utiliser un parent ou un entraîneur pour arbitrer ces parties. Tout manquement à ce règlement pourrait entraîner la suspension de l'entraîneur concerné. (2 Parties)

56. Toutes les bandes à nom seront de couleur noire ou blanche selon la couleur des chandails, avec les lettres aux couleurs inversées. Pour les lettres C & A ainsi que les bandes à nom S.V.P. ne les coller pas sur les chandails mais coudre à la main. Les lettres C et A seront remis par l'Association et chargés à l'équipe. Vous pouvez commander les bandes à nom, par équipe, de CSG.

57. Toute personne désire faire une réclamation suite à un accident survenu au hockey trouvera le formulaire de réclamation d'assurance sur le site internet du Lac St-Louis. Dorénavant aucune photocopie ne sera acceptée par l'assureur. Pour les équipes voyageant à

sheet following the suspension, the coach must clearly indicate in the upper right corner of the score sheet the full name of the coach or player, his sweater number as well as the number of games played versus the number of games suspended...ex. : Wayne Gretzky # 99 - 1 of 3. If the procedure is not clearly indicated on the score sheet, the player or coach will be in a position to serve his suspension once more.

53. It is important for the coaching staff behind the bench to respect the referee's decisions and to keep a positive attitude in front of the players. Pierrefonds reserves the right to add additional sanctions whether or not, any are initially given. Any Sanction applied by Pierrefonds is not appealable

54. A team participating in an un-scheduled game (exhibition, etc...) must submit a copy of the game score sheet to the V.P.Operations. (Discipline Committee). (See Administrative Regulations Manual, H.Q. 7.6.1b Games not scheduled by Hockey Quebec).

55. For all exhibition games, teams must provide federated referees because parents or coaches will not be allowed to serve in this capacity. Any team who does not conform to this regulation will face suspension of the coach. (2 games)

56. All the name bars will have a base of black or white depending on the color of the sweater, with the reverse color for the letters. Concerning the letters C & A and also the players' nametags, please do not glue on sweaters but sew them on by hand. All C & A are supplied by the Association and billed to the team. The name bars are available to be purchased through CSG as a team.

57. Any person wishing to submit a claim for reimbursement due to an accident sustained as a result of hockey must obtain an original claim for reimbursement form on the Lac St-Louis web site. The insurer will no longer accept photocopies. For all teams traveling outside Quebec, it is highly recommended that each player take out extra medical insurance (ex.: Assurance-Vie Desjardins or Blue Cross).

l'extérieur du Québec, il est fortement recommandé que chaque joueur se munisse d'une assurance médicale supplémentaire (ex.: Assurance-vie Desjardins ou la Croix Bleue).

58. Tous membres du personnel d'une équipe peuvent se procurer un manteau ou un ensemble d'entraînement au coût. Gérant d'équipe: Un nouveau gérant a le droit à une serviette. Par la suite, si une nouvelle serviette est nécessaire, l'usagée devra être retournée avant qu'une nouvelle soit émise.

59. **VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS**- Tous entraîneurs en-chef à la responsabilité de remettre une liste de son équipe et équipe d'entraîneurs au Directeur technique et registraire sous le plus bref délai. Tous membres de l'équipe d'entraînement **DOIVENT** avoir effectué une vérification d'antécédents avant le soir de la réunion des gérants, sinon, des sanctions seront distribuées. Les vérifications d'antécédents seront faites à chaque 3 ans. **S'il vous plaît noter, toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans impliqué dans l'équipe sur la glace ou non, doit avoir une vérification des antécédents sinon ils ne seront pas autorisés à participer avec l'équipe en quelque qualité**

60. **LSLSL 8.16 : PORT DU PROTÈGE BUCCAL**
(Réf. HQ 7.2.5 F) Le port du protecteur buccal est obligatoire pour tous les joueurs des équipes des ligues régionales à l'exception du gardien de but. (Atome à Junior) Si un joueur contrevient à cette règle au cours du jeu, l'arbitre doit procéder de la façon suivante dès le premier arrêt de jeu **1ère INFRACTION** : À la fin du jeu : Un avertissement à l'entraîneur de l'équipe fautive. Avant la mise au jeu : Le joueur fautif est retourné au banc et remplacé par un autre joueur. Il y aura un avertissement à l'entraîneur de l'équipe fautive. **2e INFRACTION** : Le joueur fautif (même si ce n'est pas le même joueur) recevra une punition inconduite (Code : C-85) Tout joueur qui ne porte pas de protège-dents dans la pratique, fera l'objet d'une suspension à 1 jeu, 2 jeux (si une deuxième infraction, ou si le joueur refuse de s'identifier). Tolérance zéro! Ce doit être appliqué par tous les dirigeants, les administrateurs et les entraîneurs

58. All team staff members may purchase jackets and tracksuits at cost. Team manager: A first time manager is entitled to a new briefcase. Thereafter whenever it needs replacing, upon returning the old brief case a new one will be issued.

59. **BACKGROUND CHECKS** - Each Head coach is responsible to provide a list of his coaching staff to the Technical director and registrar immediately. All team staff **MUST** have completed a background check by the night of the managers meetings; failure to do so would result in Sanction. Background checks are to be done every 3 years. **Please note, any individual over the age of 18 involved with the team on ice or not, must have a background check otherwise they will NOT be allowed to participate with the team in any capacity.**

60. **LSL 8.16 MOUTH GUARD** (Ref. HQ 7.2.5 F)

The use of a mouth guard is mandatory for all players participating in regional leagues except for goaltenders. (Atom to Junior) If a player violates this rule during the game, the referee shall proceed as follows from the first stoppage of play **1st OFFENSE**: At the end of the play: A warning to the coach of offending team. Before the face off: The offending player is returned to the bench and replaced by another player. There will be a warning to the coach of the offending team. **2nd OFFENSE**: The offending player (Even if it is not the same player) will receive a misconduct penalty (Code: C-85) Any player not wearing a mouthguard in practice will be subject to a 1 game suspension, 2 games if a second offence, or the player refuses to identify himself. Zero tolerance! This must be enforced by all executives, directors, AND coaches

61 All teams are to use stickers on their game sheets. Timekeeper sheets will have to be signed by a staff member of the home team.

61. Toutes les équipes devront utiliser les autocollants sur leurs feuilles de pointage. Les feuilles des chronomètres devront être signées par un membre de l'équipe d'entraînement de l'équipe locale.

62. Les frais d'équipe doivent être payés par le 1^{er} décembre. Si ces frais ne sont pas payés le gérant doit indiquer sur le budget qui n'a pas payé et clarifié les arrangements s'il y a lieu. S'il refuse toujours de payer alors le joueur est suspendu de toutes activités d'équipe (pertinent aux frais d'équipes) jusqu'à ce qu'ils soient payés. Quant à la collecte de fonds, tout joueur/parents doit participer également à la collecte de fonds. S'ils refusent de participer aux levées de fonds alors le joueur ne pourra participer aux activités reliées aux levées de fonds.

63. Les heures de pratique ne peuvent pas être retournées à la gérante de glace en passant les avoir à une date ultérieure. Si vous refusez ou retournez de la glace à la gérante de glace en raison d'un conflit avec une activité d'équipe, un tournoi (que vous n'avez pas mentionné à la gérante de glace), de la glace que vous avez achetée ou pour toutes autres raisons, ce n'est pas garanti quelle vous sera retournée à une date ultérieure. Nous suggérons que vous trouviez une équipe du même niveau (1 supérieur ou inférieur) pour échanger la glace avec. Ce sera la responsabilité de l'équipe de trouver cette équipe et de le communiquer par courriel, avec tous les membres en copie-conforme à la gérante de glace.

64. Si une équipe ne se présente pas et n'utilise pas le temps de glace donné par Pierrefonds et laisse cette glace vide, cette équipe sera chargée une amende, soit des frais allant jusqu'à \$375,00.

65. L'adhésion au code d'éthique sera contrôlée et appliquée. De plus, les insultes ethniques ou raciales ne seront pas tolérées, le joueur ou l'entraîneur pris en défaut sera suspendu automatiquement jusqu'à ce que son cas soit examiné.

66. Abandon d'équipe: Tous joueurs qui abandonnent une équipe durant la saison

62 Team fees must be paid by a set date Dec 1st. If these fees are not paid, managers are to indicate on the budget, who did not pay and clarify any arrangement if necessary. If they still refuse to pay then the player is suspended from all team activities (relevant to team fees) until paid. As for fundraising all player/parents must participate equally to fundraising. If refusal to participate to the team fundraising then the player will be excused from participating to extra team activities that these funds would pay.

63 Practice ice cannot be returned to the ice scheduler and expected back at a later date. If you refuse or return ice to the scheduler due to a conflict from a team activity, tournament (that you did not warn the scheduler of), ice you purchased on your own or for whatever reason, it is not guaranteed that it will be returned to you at a later date. We suggest that you find another team of the same level or 1 above or below yours to switch with. It would be the team's responsibility to find someone to switch with and to communicate that info back to the ice scheduler by e-mail having all parties CC'd.

64 If a team does not show and use the ice time given to them from Pierrefonds Hockey and leaves the ice empty then that team will be fined the full fee of the ice up to \$375.00.

65 Adherence to the code of ethics will be monitored and enforced. In addition, no ethnic or racial slurs will be tolerated; the offending player or coach will be automatically suspended until investigated.

66 Abandoning a team: Any player who quits during the season for a non valid reason (valid: Medical, relocation) will be suspended in the following season. The suspension will be the number of games remaining plus 2 for playoffs. Also any money that was paid in team fees will remain to the team and no refund will be given back to the quitting player.

pour des raisons non valable (Valade : médicale, relocalisation) sera suspendu pour l'année suivante. La durée de la suspension sera le nombre de parties qui restaient à la saison qu'il a abandonné plus 2 parties pour les éliminatoires. Il n'y aura pas de remboursement pour les frais d'équipe ni les frais d'inscription. En plus, dans la saison suivante, d'être réintégré en tant que membre en règle, le joueur sera facturé pour l'enregistrement complet et pour des frais équipe avant le commencement de la saison. Il n'y aura pas les allocations pour les jeux servis en suspension.

67. Tout joueur/membre avec des frais impayés (membre non en règle) n'auront pas le droit de jouer avant que ces frais soient acquittés en entier et qu'ils ont eu une autorisation du C.A..

68. Tout évaluateur qui a un enfant dans le niveau qu'il/elle évalue ne peu pas évalué son enfant

69. Toutes informations diffusées ou partagées durant un repêchage sont la propriété de Pierrefonds. Toutes discussions qui se déroulent au cours su repêchage sont confidentielles. L'information qui est divulguée à l'extérieur sera comblés avec les sanction sévère!

70. Tout joueur qui ne paie pas ses frais d'équipe ne pourra participer aux activités rémunérées par ces frais (tournoi, fête d'équipe, heure de glace supérieure ou toutes activités hors-glace).

71. Tout membre de hockey (entraîneur, joueur, parent, etc.) qui a été demandé à rencontrer l'exécutif Pierrefonds au début d'une saison ou à tout autre moment par la suite, et qui est délivré immédiatement directives ont une tolérance zéro doit-il pas se conformer . Le membre sera alors immédiatement suspendu en attendant la discipline. Un non membre de Pierrefonds (Parent etc.) sera sanctionné selon le code de conduite.

Furthermore, in the following season, to be reinstated as a member in good standing, the player will be charged for the full registration and team fees payable before the season starts. There will be no allowances for games served in suspension.

67 Any player/member with outstanding fees (member not in good standing) will not be allowed to play until fees have be fully paid and authorized to play from the executive board.

68 Any evaluator who has a child in the level that he/she is evaluating is not to rank their child.

69 Information distributed or shared during a draft is the property of PIERREFONDS HOCKEY. All discussions that go on during the draft are confidential. Information that is divulged outside will be met with severe sanction!

70 Any player who does not pay his team fees may not participate in any activity paid by said fees (tournaments, team parties, extra ice or off ice activities).

71 Any hockey member (coach, player, parent etc.) that has been asked to meet with the Pierrefonds executive at the beginning of a season or at any time thereafter, and is issued directives will immediately have a zero tolerance should he not comply. The member would then be immediately suspended while awaiting discipline. A non Pierrefonds member (Parent etc.) will be sanctioned as per the Code of Conduct.

72 H.Q. 10.1D: The denigration of a Hockey Quebec Member (Administration, Coach, Player ,etc) by another member in any form including letter, e-mail, social networking, press, etc. is unacceptable and shall be handled as per **H.Q. 1.12 Any person who**

72. H.Q. 10.1D : Le dénigrement d'un membre de Hockey Québec (administration, entraîneur, joueur, etc.) par un autre membre, sous quelque forme y compris la lettre, e-mail, réseaux sociaux, presse, etc. est inacceptable et doit être manipulé comme par **H.Q. 1.12 Quiconque ne respecte pas un règlement administratif de Hockey Québec lequel ne prévoit pas de sanction spécifique, pourra être sanctionné soit par son association, son organisation ou le comité de discipline de qui il relève. ZERO tolérance**
73. Les équipes qui sont le partage de la glace ne peuvent **PAS** scrimmage. Ils peuvent toutefois, sous la tutelle de leurs entraîneurs exécuter une pratique combinée. Si cette règle est en culassé, les entraîneurs (ou la personne responsable de leur équipe) seront suspendus pour un minimum de 2 jeux. Si un incident se produit parce que de ce qui précède, les participants seront suspendus indéfiniment jusqu'à ce qu'ils soient traduits devant le comité de discipline, qui peut délivrer des autres sanctions.
74. Aucun joueur n'est autorisé sur la surface de la glace à moins que dans l'équipement complet, y compris protège-dents et neckguard. Gardiens de but (protège-dents ne sont pas obligatoires) doivent porter un neckguard avec le protecteur en plastique accroché à leur masque. Les personnes agissant à titre d'entraîneurs (le T112) qui sont sous l'âge de 18 ans doivent porter un casque intégral avec cage et un neckguard. Tout le monde ne suit pas là-dessus que ce soit dans un jeu ou une pratique, doit être expulsé de la glace immédiatement. Tous les entraîneurs Pierrefonds sont responsables de ce qui précède, et l'expulsion peut être mandaté par tout entraîneur ou exécutif de Pierrefonds..
75. Tout joueur qui est rédigé sur une équipe puis quitte **n'est pas** admissible à un remboursement
76. TROUSSE DE PREMIERS SOINS : H.Q. 13.7 : Une trousse de premiers soins avec les éléments suivants au minimum doit être derrière le banc en tout temps (obligatoire cette saison)
- does not respect a Hockey Quebec Administrative Regulation that does not provide for a specific sanction is subject to being sanctioned by either his association, organization or the discipline Committee under whom he operates. ZERO TOLERANCE**
- 73 Teams who are sharing ice may **NOT** scrimmage. They may however under the tutelage of their coaches run a combined practice. Should this rule be breached, coaches (or the person in charge of his-her team) will be suspended for a minimum of 2 games. Should any incident occur because of the above, the participants will be suspended indefinitely until they are brought to the discipline committee, who may issue further sanction.
- 74 No player is allowed on the ice surface unless in full equipment, including mouthguard and neckguard. Goaltenders (mouthguards are not mandatory) must wear a neckguard along with the plastic protector hanging from their Mask. Individuals acting as coaches (on T112) that are under the age of 18 **MUST** wear a full helmet with cage and a neckguard. Anyone not following the above whether in a game or practice must be expelled from the ice immediately. All Pierrefonds coaches are responsible for the above, and expulsion must be mandated by any coach or D.R, executive.
- 75 Any player who is drafted upon a team and then quits is **NOT** eligible for a refund
- 76 FIRST AID KIT: H.Q. 13.7: A first aid kit with the following items at minimum must be behind the bench at all times (Mandatory this season)
- 1 kit
 - 1 roll athletic tape
 - 2 triangular bandages

- 1 trousse
- 1 rouleau de ruban athlétique
- 2 bandages triangulaires
- 1 sac de coton tige stérile
- 1 boîte de pansements pour le bout des doigts
- 1 boîte de sparadrap
- 10 compresses stériles
- 10 gazes 4po x 4po
- 4 sacs de plastique Ziploc
- 1 paire de ciseaux
- 5 paires de gants de protection
- 1 assainisseur de mains
- 1 carnet et stylo
- 1 masque de poche
- Accès à de la glace pour les blessures aux tissus mous
- Une petite couverture (au cas où le joueur doit demeurer sur la glace longtemps)

- 1 bag of sterile cotton-swabs
- 1 box fingertip bandages
- 1 box adhesive bandage
- 10 sterile compresses
- 10 4 X 4 gauze
- 4 plastic Zip-loc bags
- 1 pair of scissors
- 5 pairs of gloves (protection)
- 1 hand sanitizer
- 1 notepad and pen
- 1 pocket mask
- 2 Ice packs or access to ice
- 1 small blanket

77. Matches hors-concours: Les coûts de matchs hors-concours est de la responsabilité de l'équipe. L'association ne se charge pas de la glace, il a alloué, mais ne paiera pas l'arbitre et le chronométreur. (Qui doit être certifié)

78. Les comptes bancaires sont en sous le cadre de l'association et sont émis par Kim Jennings. Ce sont les seuls comptes qui peuvent être utilisés. Les comptes doivent être vidés avant le 1er Juillet sinon tous les fonds restants seront retirés et déposés dans un fonds pour les enfants nécessiteux.

79. La sélection de tous les directeurs, entraîneurs, entraîneurs adjoints, et les gestionnaires sont faites finale par l'exécutif Pierrefonds qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette position ou adhésion. En cas de besoin de supprimer ce membre de l'une des positions ci-dessus; il peut être fait immédiatement par le comité exécutif

80. Défaut d'un membre ou membre potentiel de respecter les règles et règlements de Hockey Québec, Région Lac St-Louis, Ligue LHC ou

77 EXhibition games: The costs for exhibition games are the responsibility of the team. The association is not charging for ice it has allocated, but will not pay the referee's and timekeepers.(who must be certified)

78 Bank accounts are umbrellaed under the association and are issued by Kim Jennings. These are the only accounts that may be used. The accounts must be emptied by July 1st otherwise any remaining funds will be removed and deposited in a fund for needy children

79 The selection of all directors, coaches, assistant coaches, and managers are made final by the Pierrefonds executive who reserve the right to accept and or decline such position or membership. Should the need arise to remove such member from one of the above positions; it can be done immediately by the executive committee.

80 Failure of a member or prospective member to abide by the rules and regulations of Hockey Quebec, Lac St-Louis Region, CHL League or Pierrefonds Minor Hockey, are grounds for immediate dismissal or non-acceptance as a member.

Hockey Mineur de Pierrefonds, sont motifs de révocation immédiat ou à l'acceptation comme membre.

81. Un joueur qui a été libéré, (couper) de la double lettre « try-outs » n'est pas de garantie d'une place automatique dans le niveau A, mais doit gagner comme n'importe quel autre joueur dans la simple lettre « try-outs »

82. Un joueur simple lettre qui revient dans une catégorie (ex Peewee 1^{re} a 2eme année) n'est pas obligé d'être dans la même niveau. Plus précisément, un retour d'un joueur qui a joue A dans la première année dans une catégorie n'est pas garanti une place dans A dans sa deuxième année.

83. L'Association de Hockey Mineur de Pierrefonds garantit un membre (jouer de hockey) qui s'inscrit dans les orientations annuelles spécifiques d'un place à jouer, mais pas nécessairement son poste de prédilection (ex : en avant, Ailier droit, défense, gardien de but) . Cela ne s'applique pas à junior

84. Le couloir devant les vestiaires, et les vestiaires eux-mêmes, sont accessibles aux joueurs et le personnel d'entraîneurs seulement. Les parents et les tuteurs agréés de tout atome de joueur âgé et faible (novice, pre-novice, mites) peuvent avoir accès par l'entraîneur, sinon il n'y a pas de flâner dans ces domaines par les parents ou des personnes non autorisées. Il est de la responsabilité du personnel d'entraîneurs pour assurer cela est respecté.

85. Toute réclamation d'un individu comme un tuteur autorisé doit être soumise par écrit à l'entraîneur et la direction PMHA avant d'être autorisés à ce titre

81 A player that has been released (cut) from the double letter try-outs is **NOT** guaranteed an automatic spot in the A level, but must earn it like any other player in the single-letter try-outs.

82 A single letter player who is returning in a category (ex. Peewee1st to 2nd year) is not obliged to be in the same level. Specifically, a returning a player who played A in the first year in a category is not guaranteed a spot in A in his second year. (and visa-versa)

83 The Pierrefonds Minor Hockey Association guarantees a hockey playing member who registers within the specific yearly guidelines a spot to play, but not necessarily his preferred position (ex: forward, RW, defense, goalie) . This does not apply to junior.

84 The hallway in front of the dressing rooms, and the dressing rooms themselves, are accessible to players and coaching staff only. The parents and authorised guardians of any player atom aged and lower (novice, pre novice, and mites) may be granted access by the coach, otherwise there is to be no loitering in the said areas by parents or any unauthorized persons. It is the responsibility of the coaching staff to ensure this is abided by.

85 Any claim of an individual as an authorized guardian must be submitted in writing to the coach and the PMHA executive before being allowed in that capacity.